

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Arrêté du 22 avril 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture d'un recrutement sans concours dans le corps des adjoints administratifs à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Nouvelle-Aquitaine

NOR : MTRR2007741A

Par arrêté de la ministre du travail en date du 22 avril 2020, indépendamment des dispositions législatives et réglementaires relatives aux emplois réservés aux bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre et des dispositions législatives et réglementaires autorisant le recrutement par la voie contractuelle des bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article 27 de la loi du 11 janvier 1984, est autorisé au titre de l'année 2020 un recrutement sans concours dans le corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat.

Le nombre d'emplois offerts au recrutement est fixé à 2.

Les postes sont localisés à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Nouvelle-Aquitaine selon la répartition suivante :

Unité départementale de la Creuse : 1.

Antenne régionale de Limoges : 1.

L'ouverture des inscriptions est fixée au lundi 11 mai 2020.

La date de clôture des inscriptions est fixée au jeudi 11 juin 2020.

Le recrutement sans concours fera l'objet d'un avis de recrutement pris par la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Nouvelle-Aquitaine.

L'avis de recrutement indiquera :

1° Le nombre de postes à pourvoir et les conditions d'inscription ;

2° La date prévue du recrutement ;

3° Le contenu précis du dossier de candidature ;

4° Les coordonnées du responsable auquel doit être adressé le dossier de candidature ;

5° La date limite de dépôt des candidatures ;

6° Les conditions dans lesquelles les candidats préalablement sélectionnés par la commission sont convoqués à l'entretien.

L'avis de recrutement sera affiché, quinze jours au moins avant la date limite de dépôt des candidatures, dans les locaux de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Nouvelle-Aquitaine.

L'avis de recrutement sera en outre publié dans le même délai sur le service de communication publique en ligne de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Nouvelle-Aquitaine, et dans un journal local.